N° 270. CINQ CENTIMES Lundi 17 Juin 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES	0 fr. 25 la ligne	
RÉCLAMES	0 fr. 50	—
FAITS DIVERS . .	0 fr. 75	—
LOCALES	1 fr. »	—

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal* à PARIS à l'*Agence Audbourg*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, chez MM. A. GROSJEAN et Cie 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

LIRE
DANS
L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

La Condamnation d'Hoyo-l'assassin de Chantilly.
La Grève des Cochers Parisiens.
Les Troubles de l'Est.

ROUBAIX-TOURCOING 16 JUIN 1889

LES LOIS OUVRIÈRES

On lit dans le *Progrès du Nord :*

On sait que la Chambre a réservé ses séances des veudredis à la discussion des lois ouvrières.

Ces réformes auraient dû remplir la *plus grande partie de la législature* aujourd'hui arrivée à son terme : malheureusement, les agitations parlementaires, l'obstruction de la Droite et la guerre incessante des ennemis de la République les ont retardées de session en session.

Nous savons bien ce que la République a fait dans cette ordre d'idées : elle a créé la grande loi des syndicats *ouvriers, malgré la Droite*. qui voulait aux syndicats libres et autonomes des travailleurs, substituer des syndicats mixtes d'ouvriers et de patrons.

Ces syndicats ouvriers une fois créés, la République les a appelés au partage des adjudications de l'Etat et des communes, en leur offrant des conditions particulières pour le cautionnement.

La République a aboli l'obligation du livret.

La République a fait disparaître de notre code l'article qui portait que le *patron serait toujours cru sur parole* dans toute contestation relative aux salaires.

Ce sont-là certainement de grandes réformes qui doivent concourir au bien-être matériel de l'ouvrier, en lui assurant plus de dignité et plus d'indépendance et en le relevant à ses propres yeux.

Mais combien d'autres réformes sont restées sur le chantier, prises et reprises *cent fois, et toujours laissées en suspens!*

La loi relative aux agents commissionnés des chemins de fer et aux ouvriers des autres industries ;

La loi sur les indemnités en cas d'accident ;

La loi sur les caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs ;

La loi règlementant les temps de travail des enfants et des femmes et le travail de nuit;

La loi relative à l'institution des délégués mineurs ;

La loi protégeant la liberté des syndicats professionnels contre les abus de la puissance patronale ;

Toutes ces réformes que nous avons expliquées, réclamées, soutenues depuis des années dans le *Progrès du Nord*, avec une obstination digne d'un meilleur sort, et que le parti républicain tout entier a revendiquées comme justes et nécessaires dans leur principe ; — toutes sont demeurées inachevées soit sur le bureau de la Chambre, soit sur le bureau du *Sénat*.

Dans cette dernière session, on a résolu de faire les efforts les plus énergiques pour aboutir sur les points les plus essentiels.

Le premier vendredi a été consacré à la loi sur les délégués mineurs : le projet du Senat a été rejeté par la Chambre qui a maintenu sa première *délibération*. Le projet de la Chambre est plus large et plus libéral que celui du Sénat. Il vaut mieux, je n'en doute pas. Mais en attendant qu'il soit adopté par l'assemblée sénatoriale, nous n'avons qu'un projet, nous n'avons pas de loi.

Le second vendredi a été consacré à la discussion de la loi sur les sociétés de secours *mutuels*.

La République veut accorder à ces sociétés si intéressantes des garanties nouvelles et des subventions équitables, grâce à un crédit de 6 millions prélevés sur le produit de la vente des diamants de la couronne.

Le projet de loi, qui est bon dans ses lignes essentielles, a été adopté en première lecture : c'est une promesse pour l'avenir et qui sera tenue bien certainement, mais ce n'est pas encore une loi faite.

Le *troisième vendredi a été consacré* à plusieurs projets de loi réglant les conditions d'existence des sociétés coopératives *de production et de consommation* et la participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise.

Celle-là, d'une importance capitale, a été adoptée en deuxième délibération. La participation aux bénéfices forme le sujet d'un titre spécial, en plusieurs articles, qui témoigne de l'esprit progressiste de notre République. Mais on est encore obligé de répéter : c'est une promesse, c'est un engagement; ce n'est pas une loi terminée.

Dans cette même séance, la Chambre a adopté en première lecture des projets de lois destinés à rendre *les salaires insaisissables et incessibles*. L'accord de la majorité républicaine sur le principe de cette importante réforme économique et sociale, nous donne l'assurance d'un *prochain succès*.

En première lecture également, la Chambre a adopté un projet de loi portant que les ouvriers seront payés au moins deux fois par mois, à quinze jours d'intervalle au plus, comme cela se pratique en Angleterre et en Belgique.

Ces réformes seront approuvées par tous les esprits équitables et prévoyants, mais nous répétons de nouveau : ce sont des lois presque faites, ce ne sont pas des lois faites et dont nous puissions *jouir demain*.

Quand on voit tout ce que la République pouvait et voulait faire dans cette législature et tout ce qu'elle est obligée de laisser en suspens, à cause d'une opposition réactionnaire qui ne lui a pas permis de travailler en paix un seul jour, on sent redoubler son aversion pour des partis impuissants de monarchie et d'empire qui ne font que perdre et gaspiller le temps de la France !

Hector DEPASSE

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Aujourd'hui auront lieu deux élections sénatoriales, l'une dans le Puy de-Dôme, l'autre dans la Nièvre.

PUY DE-DOME

Dans le Puy-de-Dôme, il y a trois candidats républicains, tous trois députés : ce sont MM. Leguay, Barrière et Gaillard.

Les réactionnaires avaient désigné M. Amable Desroziers, conseiller général, maire de Pont-du Chateau, mais prévoyant l'échec qui l'attendait, ce monsieur a retiré sa candidature.

NIÈVRE

Dans la Nièvre, les candidats ne manquent pas : le candidat du congrès républicain est M. Hérisson, député. Se présentent également : le général Thibaudin, MM. Massé fils et Morlé radicaux.

Les conservateurs ont pour candidat, M. Savigny, conseiller général de Sainte-Saulge.

LE CANAL DE PANAMA

Voici le texte du projet de loi sur le canal de Panama déposé sur le bureau de la Chambre par le ministre des finances :

Article premier. — *Le liquidateur de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama est autorisé à négocier, sans limitation de prix et sans intérêts, celles des obligations à lots dont l'émission a été autorisée par la loi du 8 juin 1888 qui n'avaient pas encore été placées le 4 février 1889, date de la dissolution et de la mise en liquidation de ladite compagnie.*

Le produit de ce placement sera insaisissable jusqu'à concurrence de 34 millions.

Dans le cas, où le liquidateur ferait apport où cession de tout ou partie de l'actif de la liquidation à une compagnie créée pour l'achèvement du canal, la nouvelle société ne pourra émettre les *obligations à ce moment non placées* autrement que dans les conditions déterminées par la loi du 8 juin 1888 en ce qui concerne le minimum du prix d'émission et le service des intérêts.

Art. 2. — Au fur et à mesure du placement de celles de ces obligations sur lesquelles n'a pas été fait le versement intégral de la somme nécessaire pour constituer le capital de garantie prescrit par l'article premier de la loi du 8 juin 1888, le liquidateur devra verser le complément de cette somme à la société civile qui a été créée pour la constitution dudit capital.

LE SERMENT DU JEU DE PAUME

La fête du 20 juin à Versailles

Voici en quoi consisteront les fêtes qui vont être données à Versailles, à l'occasion du centenaire du serment du Jeu de Paume :

Le mercredi, 19 juin, M. Maze, sénateur de Seine-et-Oise, fera, au grand théâtre, une conférence sur le fait historique dont on fêtera, le lendemain, l'anniversaire.

Le jeudi, 20, il sera fait, le matin, une distribution de secours aux indigents. Des salves d'artillerie seront tirées à neuf heures du matin et à quatre heures du soir.

A trois heures et demie, à l'Hôtel de Ville, réception des ministres, des mem bresdes deux Chambres et autres invités.

Des invitations ont été adressées à chacun des maires des chefs-lieux de département de France et d'Algérie.

De l'Hôtel de Ville, on se rendra à la salle du Jeu de Paume, le cortège marchant entre deux haies de troupes.

A l'issue de la cérémonie de la salle du Jeu de Paume, aura lieu un lâcher de pigeons par la société colombophile de Versailles. Le soir, banquet de 350 couverts dans la salle du théâtre des Variétés. A neuf heures illuminations, concert et réception ouverte à l'Hôtel de Ville.

Les fêtes se continueront, le dimanche, par la revue des troupes de la garnison, à dix heures du matin, puis un concours de tir, des courses de vélocipèdes, des concerts en plein air, les grandes eaux à quatre heures et demie, et enfin par une *fête de nuit au bassin de Neptune*.

A LA FRONTIÈRE

Les manœuvres du 6e corps

Le ministre de la guerre vient d'arrêter le détail des manœuvres du 6e corps qui évoluera, sous la direction de son commandant en chef le général de Miribel, en présence du général Thomassin, inspecteur d'armée.

Les manœuvres de brigade auront lieu, pour la 11e division, aux environs de Void (Meuse) et pour la 12e vers Vitry-le-François.

Le général de Miribel prendra ensuite la direction des manœuvres de division contre division.

Enfin, *le 6e corps* formé de 3 divisions manœuvrera contre un ennemi de même force, représenté par trois brigades, retranché dans les Argonnes qui est supposé avoir passé la Meuse à Dun, un peu au nord de Verdun, dans la partie de notre frontière stratégique connue sous le nom de *trouée de la Meuse*.

Ces manœuvres présenteront donc un très grand intérêt.

Le général de Miribel fera ensuite évoluer toutes les forces réunies, équivalant à la force d'un corps d'armée en temps de guerre, comme nombre de combattants, contre un ennemi ayant passé la Meuse à Saint-Mihiel.

Après les manœuvres, le général de Miribel passera une grande revue sous les murs de cette ville.

Il avait été question du général Thomassin pour passer cette revue en sa qualité d'inspecteur ; il en avait même exprimé le désir.

Mais, outre que la loi militaire ne confère aucun commandement effectif aux inspecteurs d'armée, il aura été observé au général Thomassin que le général de Miribel, dont on ne peut nier la grande valeur, a une ancienneté bien plus grande que celle de l'officier général qui l'inspecte.

UN DERNIER MOT

L'intéressante conversation que nous avons engagée avec le *Petit Nord*, touche à sa fin.

Nous pourrons la reprendre, peut-être, dans quelques semaines. Mais, pour le moment, il nous semble bien inutile de la prolonger.

Nous avons essayé de nous placer en face des réalités de la situation politique. Notre confrère et ami, M. Charles Simon, persiste à voir les choses à travers le voile de ses préférences ou de ses illusions.

Des divergences profondes de doctrine ou de programme, se sont produites dans le parti républicain. Nous avons enregistré ce fait indéniable, et nous en avons tiré les conséquences au point de vue de la tactique électorale. M. Charles Simon nie l'existence de ces divisions, ou les déclare purement superficielles.

Nous avons énuméré les questions principales sur lesquelles nos coreligionnaires se trouvent en désaccord, en ajoutant qu'il nous paraissait difficile d'interroger loyalement le suffrage universel, au mois d'octobre prochain, sans l'inviter à se prononcer sur ces questions.

Notre confrère nous répond qu'il faut laisser *de côté la revision et la séparation* de l'Eglise et de l'Etat. Pourquoi ne propose-t-il pas de supprimer, du même coup, les électeurs républicains qui sont révisionnistes et qui ne veulent pas du Concordat ?

Nous avons affirmé que le parti républicain ne pouvait pas aller aux urnes, sans introduire la politique dans ses programmes. M. Charles Simon nous réplique que la politique (sauf bien entendu l'affirmation de la forme du gouvernement) doit être reléguée au second *plan ; et il nous propose, comme base de* son programme unique, une partie des projets de lois d'affaires ou d'intérêt social, qui sont inscrits à l'ordre du jour du Parlement, et qui ne recevront pas de solution avant la fin de la législature.

On voit toute la différence qui existe entre la méthode que nous préconisons et celle que recommande notre confrère.

De plus longues explications ne nous feraient changer d'avis, ni l'un ni l'autre. Nous laissons donc aux réunions électorales et *aux comités* qu'elles nommeront, le soin de démontrer l'exactitude de nos prévisions.

A. G. CLAUDE.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Les brimades de Caen. — L'hygiène des établissements militaires. — La grève des cochers.

Paris, 15 juin. — *Le Conseil des ministres* s'est réuni ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot. Il a examiné : 1° le projet d'un décret portant réorganisation des services de la justice en Cochinchine; 2° un décret portant fixation de traitement et de parité d'office des magistrats en Cochinchine.

Le ministre de la guerre a ensuite entretenu ses collègues des faits qui ont amené le récent jugement du conseil de guerre à Rouen. Son intention est, aussitôt que les derniers renseignements lui *seront parvenus, d'incorporer* dans les bataillons d'Afrique, au fur et à mesure qu'ils auront accompli leur peine, les hommes condamnés par le conseil de guerre et leur faire achever complètement leurs cinq ans de service.

M. de Freycinet étendra la même mesure aux soldats présents dans la chambrée, et qui, sans avoir participé aux violences, n'ont rien fait pour les empêcher; il déterminera aussi le degré de responsabilité engagée aux divers degrés de la hiérarchie.

Enfin, le ministre de la guerre a donné connaissance d'un rapport très étendu exposant les mesures prises pour améliorer l'hygiène dans l'armée et pour combattre le développement des épidémies dans les établissements militaires.

M. Constans a rendu compte des conversations qu'il a eues avec les loueurs de voitures et les cochers; il a en outre donné quelques indications sur la grève.

Le 20 juillet aura lieu la réception du shah de Perse.

La distribution des récompenses de l'Exposition est fixée au 30 septembre.

Chambre des Députés

Séance du 15 Juin

Présidence de M. MÉLINE

AVANT LA SEANCE

Les Grandes constructions de l'Exposition.

M. Magnien a déposé sur le bureau de la Chambre son rapport, sur la proposition que la commission d'initiative avait prise en considération tendant à conserver après l'Exposition une partie des bâtiments construits au Champ de Mars.

Le rapport est favorable, pour le palais des Machines, celui des Beaux-Arts, des Arts libéraux et pour le Dôme central.

Il reste à savoir quelle indemnité, l'Etat devra payer à la ville de Paris pour le terrain dont il deviendrait le propriétaire

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

La grève des cochers

M. le président. — J'ai reçu de M. Basly une *demande d'interpellation à M. le ministre de l'intérieur* au sujet de la grève des cochers.

M. Constans, ministre de l'intérieur.— Je suis à la disposition de la Chambre, mais, n'ayant été prévenu que tout à l'heure, je crois que la discussion s'engagerait plus utilement à la prochaine séance.

M. Dugué de la Fauconnerie. — Ce n'est pas une raison, parce que c'est une interpellation sur les voitures, pour qu'elle soit remise. (Oh ! Oh ! on rit.)

M. Basly — Je demande la discussion immédiate; on sait que c'est demain le jour du grand Prix et la question n'exige pas de grandes études préalables.

M. Barbe — Je me permets d'insister sur le trouble qui peut résulter de la grève pendant *l'Exposition et notamment demain*.

Après une épreuve douteuse, à mains levées, la Chambre consultée, décide à la majorité de 282 voix contre 242, que l'interpellation aura lieu immédiatement.

M. Basly. — Dans une réunion, les cochers avaient décidé de prendre un jour de congé ; rien de plus juste de la part de gens qui travaillent 365 jours par an.

Il n'y a pas eu de manifestations sur la voie publique jusqu'au jeudi soir.

Les cochers devaient reprendre le travail le lendemain, mais les patrons leur ont demandé une indemnité de 21 fr. pour la journée de congé qu'ils avaient prise, c'est odieux. (Bruit.)

Les patrons veulent être maîtres sans restriction ; ils se moquent du gouvernement et des travailleurs. (Très bien ! à gauche.)

Les compagnies font preuve d'une mauvaise volonté évidente : le gouvernement a le droit de prendre des mesures.

Les cochers sont soumis à un tarif administratif; le gouvernement, qui intervient pour régler les tarifs, peut intervenir pour régler les rapports avec le travail.

Je dépose donc un ordre du jour tendant à inviter le gouvernement à imposer aux propriétaires de voitures publiques, pour le salaire des cochers, un tarif maximum correspondant à celui que les cochers peuvent eux-mêmes exiger des voyageurs. (Mouvements divers.)

Réponse de M. Constans

M. Constans, ministre de l'intérieur. — La question est de celles qui doivent se régler sans l'intervention des pouvoirs publics.

Un accord est possible, mais il est subordonné à l'existence de compteurs garantissant la fidélité des employés, compteurs qui ne paraissent pas encore inventés.

L'ordre du jour proposé n'est pas un bon moyen de résoudre les difficultés, je serais très heureux qu'on m'en indiquât un autre. (Très bien, très bien, au centre. — Exclamations diverses.)

M. Basly. — *Mais, M. le ministre, vous n'avez* pas reçu les délégations.

M. Constans, ministre de l'intérieur. — J'ai reçu les délégués des cochers qui sont venus me trouver : mais, lorsque des manifestants, au nombre de cinq à six mille, viendront au ministère pour aller de là à la Chambre, fussent-ils conduits par vous et vos amis, je les ferai dissiper. (Applaudissements au centre).

J'ai fait des tentatives de conciliation; je continuerai encore dans un esprit d'équité, mais sans prendre parti.

Le gouvernement tiendra la main à ce que la liberté au travail soit respectée ; il ne peut pas *intervenir, ni fixer, une solution, dans un sens* ni dans un autre. (Très bien, très bien, au centre.)

Les Ordres du Jour

M. le Président annonce que M. de Baudry d'Asson a présenté un ordre du jour invitant le gouvernement à rechercher les moyens de *sauvegarder l'intérêt des cochers et du public*, et que M. Tony Révillon a présenté un ordre du jour tendant à un arbitrage. D'autre part, l'ordre du jour pur et simple est demandé.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 237 voix contre 232.

La Chambre vote par 297 voix contre 224 un ordre du jour de M. Viekersheimer.

Il porte que la Chambre, prenant acte de la déclaration de M. Constans, l'invite à continuer ses bons offices pour régler la question et passe à l'ordre du jour.

Le Budget

La Chambre achève de voter le budget des affaires étrangères et aborde celui de la marine.

M. Camescasse critique le rapport de M. Gerville Réache.

Il lui reproche de formuler depuis quelques années les mêmes plaintes, les mêmes lamentations sur l'administration de la marine. M. Camescasse reconnaît qu'on a beaucoup fait au *point de vue de la défense nationale*.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 h. 5.

LA HAUTE-COUR de Justice

Une perquisition

Paris, 15 juin. — Une perquisition a été faite hier par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, au domicile de Mme Bouton, dite Duvoisin, demeurant au n° 19 de la place de la Madeleine. Un assez grand nombre de papiers ont été saisis.

Mme Bouton a dit qu'elle tenait ces papiers de sa mère *qui* les tenait elle-même d'une autre personne.

Les documents saisis ont été transmis à la Haute Cour de Justice.

LE ROMAN DE M. BOULANGER

Paris, 15 juin. — Nous avons déjà rectifié hier, sur deux points importants, les assertions lancées par M. Boulanger dans

---

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 11

LA Fiancée de Marceau

PREMIÈRE PARTIE

Les réactionnaires l'avaient en exécration.

Il s'avança hardiment, salua d'un air goguenard le syndic qu'il n'aimait pas et lui dit d'un ton persifleur :

— Avec ta permission, citoyen Martin, je vais coller la proclamation du gouverneur ici, afin que tu la lises à tes ouvriers.

— Si tu te permets de me tutoyer, drôle, s'écria le syndic, outré, je te tire les oreilles; si tu colles quoi que ce soit sur mes murs, je te fais fouetter.

— Devant les dames! Ça me va! dit Bamboche avec une grimace de satyre.

Le syndic furieux leva la main; mais le bossu dressé sur ses ergots, s'écria :

— Touchez pas! je suis fonctionnaire du gouvernement! J'affirme les décrets. Je représente le peuple souverain. Touchez pas à Bamboche, maître Martin. Touchez y pas! Ce serait un crime de Lèse Majesté Nationale.

Et grimpant sur un établi, le bossu en un tour de main placarda la proclamation; mais elle était dans l'ombre et il voulut l'éclairer.

Observateur comme il l'était, Bamboche connaissait le coup de sifflet particulier des contre maîtres envoyant les chiens aux roues, il le donna. La meute obéit par habitude et Bamboche cria comme faisaient les cloutiers, pour animer les chiens.

— Tourrrrrne! tourrrne! tourne! Trr'... Sip! sipp! sippp...

Les roues enflèrent les soufflets, chassèrent furieusement l'air sur les foyers qui flambèrent et la proclamation se détacha en blanc rose tacheté de lettres noires.

Bamboche, en pleine lumière, dans les reflets pourpres qui l'enveloppaient, avec sa figure crispée par un rictus sardonique, son petit corps bossu, ses grandes jambes osseuses ses bras maigres et ses mains à pattes d'araignées, Bamboche transformé tout à coup, apparut comme l'un de ses gnomes fatidiques dont la superstition a peuplé les légendes. Ce tempérament bizarre subissait en ce moment une crise d'exaltation ; il était en proie au délire révolutionnaire ; se démenant d'abord, avec une agitation démoniaque, il finit par se tordre dans des contorsions effrayantes, poussant des cris rauques, inarticulés, montrant son masque bouleversé, sa bouche écumante, ses yeux hors de tête; puis il se dressa, domina l'accès d'épilepsie qui le tourmentait et il lut les passages saillants de la proclamation d'une voix sifflante.

Il cria d'abord la formule sacrée de la Révolution :

Liberté ! Egalité ! Fraternité !

Et il apostropha les cloutiers...

LIBERTÉ.

— Voilà ton Evangile, peuple imbécile ! Plus d'entrave au travail ! Tu feras ce que tu voudras. Tu pourras être patron demain. Tes fers tombent La Révolution, ta mère, te délivre du joug de tes maîtres. T'armeras-tu contre ta mère pour l'égorger ?

EGALITE.

Plus de prêtres qui te trompent! Ils t'ont volé la terre de France pour te faire l'aumône. Tu lèches la main bénisseuse *qui te tient enchaîné*. *Plus de nobles qui* t'écrasent à la tête de leurs soldats quand tu veut t'affranchir. Plus de bourgeois qui t'exploient et s'enrichissent de tes labeurs. Tous égaux ! Tous citoyens ! Tous souverains ! T'armeras-tu pour rétablir *le servage ?*

FRATERNITE.

Plus de provinces jalouses ! Une France. L'union dans le sein de la patrie qui vous envoie ses *volontaires pour cimenter* de leur sang la solidarité de tous les départements. Allez vous tirer sur vos frères !..

Ces paroles enflammées passaient sur les têtes dures, les effleuraient, les troublaient ; tous *écoutaient*, étonnés non gagnés.

Le bossu reprit :

— Citoyens, citoyennes, ces volontaires sont les représentants du pays, de sa volonté, de la loi, du droit, de l'avenir, de notre salut, de notre triomphe. Malheur à qui se dressera contre eux ! Aux émeutiers demain la mitraille ! Aux conspirateurs l'échafaud.

Il énuméra les terribles articles du code militaire applicable pendant la durée de l'état de siège, tous terminés par le mot fatal : Mort !

Et chaque fois qu'il le prononçait, son bras secouant la menace, faisait plier les têtes.

Quand il eût terminé cette funèbre lecture, il fut repris par le délire épileptique et dans ses convulsions, il criait d'une voix lugubre :

— *Malheur sur toi, ville de Verdun !* Malheur sur tes enfants ! Malheur sur tes filles ! Tu trahiras. Mais sur tes places, les têtes seront fauchées par la guillotine, comme les blés dans les champs, par la faucille !

Puis sa voix s'entrecoupa de longs gémissements.

Les chiens entendant ces plaintes qui tiraient des murailles des vibrations profondes, se mirent à hurler la mort, pendant que deux volontaires enlevaient et emportaient le bossu tombé en catalepsie.

Au milieu de la stupeur qui clouait chacun à sa place, Gilbert s'avança et montrant le syndic aux ouvriers.

— Vous me reconnaissez tous ? dit-il. Par ma mère que voici, à vous que j'aime et qui m'avez vu enfant, sur l'honneur, sur la patrie, je jure que mon père se trompe et vous trompe !

Puis il reprit son rang.

L'impression fut profonde.

Larivière voyant l'effet produit fit un signe, le sergent commanda : Par le flanc droit ! et le détachement se retira faisant sonner son pas en cadence sur les dalles retentissantes.

Le syndic comprit à l'attitude de ses ouvriers que la partie était perdue pour lui, s'il ne trouvait pas un moyen de relever le moral de son monde.

Il sauta sur l'établi, à son tour, et montrant les hommes aux femmes, il s'écria avec mépris :

— Vous les voyez ! Ils ont peur de ce chiffon de papier, d'une poignée de volontaires qui sont des enfants, d'un ivrogne, d'un Bamboche ! Vous avez entendu ce misérable avorton ? On ne veut plus de prêtres ! Vous avez vu ce qu'ils font de nos enfants, ces révolutionnaires ? Mon fils vient de m'insulter devant vous. Puis que les hommes ont peur, vous, femmes, soyez braves. Tout à l'heure, à l'aube, marchez en tête, venez sur La Roche réclamer la capitulation ! J'y serai. Vos *hommes se mettront derrière vous*, à l'abri de vos jupes ! Et puisque vous avez la réputation de les battre, vous les protégerez ! Ça fera compensation.

Les femmes se sentirent folles de joie et *d'orgueil à cet appel, elles n'y résistèrent* point et crièrent bravo ! Les hommes se laissèrent entraîner.

Le syndic chauffa l'enthousiasme à blanc et il conclut ainsi :

— C'est donc convenu ! Tous sur La Roche ! Les femmes en tête, avec leurs enfants sur les bras ! On n'osera pas tirer sur elles. Mme Martin et ma fille seront au premier rang ! Allez et emportez le vin que j'ai fait charger sur un chariot. Vous le distribuerez à vos amies !

Tous et toutes sortirent très exaltés, très déterminés à agir. Rien ne pouvait plus empêcher l'émeute d'éclater ; les femmes s'en mêlaient.

Une seule protesta.

Mme Gilbert, une fois en tête-à-tête avec son mari, lui dit résolûment :

— Monsieur, je n'irai pas sur La Roche !

C'était la première fois qu'elle résistait en face.

XIV

L'ÉPOUSE

La gloire de la Révolution française est d'avoir émancipé le genre humain tout entier.

Elle donna la liberté à tous,

Elle délivra l'enfant de la tyrannie du père, l'épouse du joug de son mari.

Elle féconda les germes d'indépendance jusqu'au plus profond des entrailles de la nation française ; elle alluma dans les cerveaux les plus obscurs, le flambeau de la vérité qui éclaira le monde entier.

Elle protégea les faibles qui furent contre elle.

La femme se tourna contre la Révolution en Vendée ; les filles de Verdun la trahirent, et il lui fallut couper des têtes charmantes pour triompher de ces résistances.

C'était la *force* du clergé, représentant une religion sentimentaliste, de s'être *emparé du cœur et de l'esprit des femmes.*

Honneur aux héroïnes qui comprirent d'où leur venait le salut.

Mme Martin fut de celles-là.

Elle était de cette race lorraine qui produisit Jeanne d'Arc.

Née sur la frontière, bercée au bruit des batailles, elle engendra un héros, son fils, une héroïne, sa fille.

Son patriotisme l'éclaira sur le parti à prendre.

Du côté du roi, l'ennemi de la France.

Avec les prêtres, son mari.

Dans les rangs *des volontaires*, son enfant.

La mère éclaira l'épouse; elle se révolta généreusement.

Belle, chaste, fière, longtemps résignée, elle avait courbé la tête sous le despotisme *intérieur* qui pesait sur tant de *familles*; elle avait fait un mariage de convenance, sans amour et imposé ; elle avait sa jeunesse, ses aspirations et peut-être une affection de jeune fille.

Elle avait souffert sans se plaindre et pleuré en silence.

Mais maintenant elle se dressait invincible, puisant dans sa tendresse maternelle un courage indomptable.

M. Martin, homme de chiffres et de calcul, n'avait jamais compté avec le sentiment. L'habitude de courber tout, sous sa volonté, autour de lui, ne lui permettait pas d'admettre une résistance.

Il fut surpris, irrité, presque décontenancé.

Pour la première fois, cependant, il sentit que le charme féminin est une puissance; malgré lui, il se fit en lui une résolution.

Jamais il n'avait daigné s'apercevoir qu'il possédait sous son toit une femme admirable, de formes sculpturales, marmoréennes; une de ces Lorraines qui réunissent la splendeur de chair exubérante de l'Alsacienne, et la grâce du type charmant des Françaises de l'Est.

L'expression noble de cette figure loyale encadrée de beaux cheveux châtains, le pur éclat de ces yeux bruns, au regard limpide, ce col plein et rond, s'attachant aux épaules par une admirable retombée de lignes, ce sein puissant que l'indignation soulevait, cette taille enrichie par la gestation sacrée, la richesse des hanches fécondes dont les amples plis de la jupe caressait les harmonieux contours : tout en elle apparut, nouveau et superbe.

S'il *comprit sa femme, ce fut ce jour-là.*

L'aima-t-il ?

Plus tard, peut-être, trop tard.

Mais comme il se sentit dédaigné, méprisé, haï, il fut mordu au cœur par la haine et la jalousie.

La jalousie de qui?

(*A suivre*) LOUIS NOIR.